

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025
de
l'association Sauvegarde des Espaces Verts des Monts d'Or (SEVDOR)
du samedi 14 février 2026

Lieu : Salle des associations, Centre Laurent Bonnevey, Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Participants : 11 adhérents présents + 4 adhérents représentés

Rapporteur : Christian Pralus

Pour faire suite à la convocation envoyée par courrier électronique le 27 janvier 2026 ou par courrier postal pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail, les adhérents à l'association SEVDOR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), le samedi 14 février 2026, pour délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2025
- Rapport financier 2025
- Election du conseil d'administration
- Perspectives 2026 : révision PENAP sur Métropole de Lyon, recensement des sources sur Massif des Monts d'Or
- Questions diverses

L'AGO a été ouverte à 9h30 par le président Paul Vincent qui a animé en partie les débats.

1. Rapport d'activité 2025

Pendant l'année 2025, le conseil d'administration de SEVDOR s'est réuni huit fois pour traiter les sujets suivants :

- Révision des PENAP : étude des cartes PENAP de 8 communes des Monts d'Or
- Révision du SCoT / Enquête publique sur SCoT 2040
- Pollution du ruisseau de l'Arche
- Recensement des sources sur les Monts d'Or
- Actions diverses

➤ Révision des PENAP : étude des cartes PENAP de 8 communes des Monts d'Or

Lors de la rencontre entre des membres du conseil d'administration de SEVDOR et des conseillers du cabinet du Président de la Métropole de Lyon, le 12/12/2024, SEVDOR a appris que la Métropole avait lancé la révision des PENAP sur toutes les communes de la Métropole. Il nous avait été précisé que pour avoir une modification des PENAP, la demande de modification devait passer par les communes.

En 2025, SEVDOR a étudié les cartes PENAP de 8 communes des Monts d'Or afin de recenser tous les élargissements potentiels des PENAP sur ces communes (Collonges, Curis, Lissieu, Poleymieux, Saint Cyr, Saint Didier, Saint Germain et Saint Romain).

P. Camous explique les principes de la démarche qui ont été suivis pour proposer des élargissements des cartes PENAP : étudier les cartes du PLU-H et les cartes PENAP afin de recenser les zones A1, A2 et N1 au PLU-H non incluses dans les PENAP avec l'objectif de conforter les couloirs écologiques et pérenniser l'agriculture péri-urbaine

Un document d'une trentaine de pages a été élaboré par P. Camous et R. Demounem avec un dossier pour chacune des communes.

Une introduction à ce document a été rédigée par R. Demounem. Son objectif est de justifier le classement en PENAP en se basant sur la qualité du sol et du sous-sol. Une approche scientifique du type géoscience donne des arguments incontestables sur les qualités de ces sols et donc sur leurs vocations agricoles.

SEVDOR remettra ce document aux nouvelles municipalités élues en mars 2026 lors d'une rencontre avec échanges et explications sur la démarche.

E. Boulet est intervenu lors d'une réunion de la commission Environnement et Patrimoine de Poleymieux pour expliquer la démarche effectuée par SEVDOR. Les échanges ont été difficiles en raison de la position de quelques membres de la commission qui voient dans la démarche un arrêt de l'urbanisation dans la commune de Poleymieux. Il ressort de cette expérience qu'il est nécessaire de faire beaucoup de pédagogie sur les PENAP.

➤ **Révision du SCoT / Enquête publique sur SCoT 2040**

Le conseil syndical du SEPAL a arrêté le SCoT 2040 pour l'agglomération lyonnaise le 14 mars 2025.

Le Scot 2040 a été soumis à l'enquête publique du 15/09/2025 au 24/10/2025.

SEVDOR a constaté une anomalie pour le secteur des Charbottes à Saint Cyr sur les cartes annexées au DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) du SCoT 2040 : la zone A2 des Charbottes est située dans l'enveloppe urbanisable.

Lors de l'enquête publique, 21 contributions (SEVDOR, membres de la SCIC « La Ferme de Lyon, adhérents de SEVDOR) ont été déposées sur le registre pour demander que les 7,5 ha de la zone A2 des Charbottes soient hors de l'enveloppe urbanisable.

Les conclusions de la commission d'Enquête publique ont été publiées le 04/12/2025. Elles sont favorables aux contributions puisqu'il est écrit : « Quant au secteur des Charbottes de St Cyr, compte tenu des enjeux de cet îlot de plusieurs hectares, la commission recommande de le retrancher de l'enveloppe urbanisable ».

Le conseil syndical du SEPAL s'est réuni le 18 décembre 2025 pour prendre connaissance des conclusions de la commission d'Enquête publique du 04/12/2025 et pour acter les suites à donner aux réserves et recommandations émises par la commission d'enquête, en vue de la finalisation du dossier et de son approbation prévue en juin 2026.

➤ **Pollution du ruisseau de l'Arche**

Suite à l'incendie survenu le 5 juillet 2025 dans un garage situé au 78 de la route de St Fortunat (commune de St Didier), une pollution du ruisseau de l'Arche par du fioul domestique a été constatée par les propriétaires situés au 80, 82, 84 et 86 route de St Fortunat.

Plusieurs membres de SEVDOR ont été sollicités par un propriétaire pour constater cette pollution. B. Coquet, R. Demounem et P. Camous se sont rendus sur place.

Des contacts ont été pris avec la mairie de St Didier, La Métropole de Lyon et la DREAL (Préfecture du Rhône). Seule la DREAL a réagi et a demandé qu'un dossier renseigné lui soit transmis.

➤ **Recensement des sources sur les Monts d'Or**

Lors de la réunion entre des membres du conseil d'administration de SEVDOR et des conseillers au cabinet du président de la Métropole, le 12/12/2024, M. Chambe, conseiller dans le domaine de l'urbanisme, nous a informés que les ruisseaux sont protégés dans le PLU-H par les cartes de zones de risques mais pas les sources.

SEVDOR propose de repérer les sources sur les cartes du PLU-H afin qu'elles soient protégées. M. Chambe est d'accord pour que ce recensement soit effectué par les associations. SEVDOR effectuera ce recensement en 2026

Sur St Cyr, les premières actions ont été engagées : un groupe de travail a été constitué (Agnès Milliand, Marc Bigot, Christian Pralus), un article « Au fil de l'eau, un patrimoine inestimable » a été publié sur le magazine municipal de janvier 2026, une subvention a été accordée à SEVDOR par la mairie de St Cyr sur ce thème...

➤ **Actions diverses**

- R. Demounem a encadré deux stagiaires du SMPMO sur l'étude de la fermeture des milieux sur le massif des Monts d'Or. Un exemple concret : les communaux de St Didier du sommet du Mont La Roche ont été sélectionnés pour illustrer cette fermeture. Depuis plusieurs années, cet espace n'est plus entretenu par les associations (société de chasse, SEVDOR, Vivre St Fortunat, La Vie en couleurs...) et l'embroussaillage (prunus, ronces, chênes...) est en train de fermer le milieu.
- P. Camous et M. Bigot ont participé à la plantation de 150 arbres par les enfants de l'école de Champlong sous l'égide de l'association « Des enfants et des arbres » sur la zone maraîchère de la Ferme de Lyon dans le secteur des Charbottes à St Cyr. Le but recherché est d'implanter des haies sur cette zone agricole afin de couper le vent et de créer des lieux de biodiversité.

Le rapport d'activité est soumis au vote des adhérents. Il est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier 2024 (Martine Le Méhauté)

M. Le Méhauté, trésorière, présente les comptes de l'association pour l'exercice 2025.

Les recettes, constituées par les cotisations des adhérents (230 €), la subvention de la mairie de St Didier (300 €), la subvention de la mairie de St Cyr (200 €) et les intérêts des parts sociales (0,54 €) s'élèvent à 730,54 €.

Les dépenses comprennent la cotisation à l'assurance Responsabilité Civile Generali (95 €), la cotisation à l'UCIL (50 €), les frais bancaires / tenue de compte (2,75 €), les frais de timbres / courriers (33,36 €). Le total des dépenses s'élève à 182,11 €.

Le résultat de l'exercice 2024 est de + 548,43 €.

Compte tenu de la situation de la trésorerie à la fin de l'exercice antérieur (31/11/2024) soit 5198,66 € et du résultat de l'exercice 2025 (+ 548,43 €), le solde de trésorerie au 30/11/2025 est de 5747,09 €.

La trésorerie de 5747,09 € se répartit sur le compte courant pour un montant de 1747,09 € et sur le Livret A pour un montant de 4000 €. En outre, SEVDOR détient 20 parts sociales pour un total de 20 €.

Le rapport financier est soumis au vote des adhérents. Il est adopté à l'unanimité.

3. Election du Conseil d'administration de SEVDOR

Composition du CA sortant : Mesdames Jacqueline Blondel, Eliane Caullier-Debard, Annie Issartel, Martine Le Méhauté, Christiane Troude – Messieurs Marc Bigot, Emmanuel Boulet, Philippe Camous, Bernard Coquet, Régis Demounem, Marc Fort, Michel Gaucher, Christian Pralus, Paul Vincent.

François Boudoul accepte de rentrer dans le conseil d'administration de SEVDOR. La composition du CA soumis au vote des adhérents est : Mesdames Jacqueline Blondel, Eliane Caullier-Debard, Annie Issartel, Martine Le Méhauté, Christiane Troude – Messieurs Marc Bigot, François Boudoul, Emmanuel Boulet, Philippe Camous, Bernard Coquet, Régis Demounem, Marc Fort, Michel Gaucher, Christian Pralus, Paul Vincent.

Les adhérents approuvent à l'unanimité la nouvelle composition du CA.

4. Perspectives 2026 : Révision des PENAP sur le territoire de la Métropole de Lyon, Recensement des sources sur le Massif des Monts d'Or

➤ Révision des PENAP

En 2026, le document élaboré par P. Camous et R. Demounem pour la révision des PENAP sur 8 communes des Monts d'Or sera finalisé. Ce document d'une trentaine de pages sera tiré en une vingtaine d'exemplaires afin d'être présenté et donné aux maires et responsables d'urbanisme élus en mars 2026 dans les 8 communes étudiées.

➤ Recensement des sources et points d'eau sur le Massif des Monts d'Or

Ce travail de recensement ne sera pas limité aux sources. Il sera élargi à tous les points d'eau : sources / résurgences, puits, lavoirs, captages...

5. Questions diverses

Lors de la plantation des arbres (haies) sur le site de cultures maraichères des Charbottes à St Cyr (La Ferme de Lyon et de St Cyr), une visite de ce site avec travaux pratiques a été proposée à P. Camous pour les adhérents de SEVDOR. La date retenue en accord avec Nicolas Gautier (maraicher) est le 27 mars 2026 à 8h30.

Le conseil d'administration, nouvellement élu, se réunira le 26 mars 2026 à 17h30 à la salle des associations de St Didier pour procéder à l'élection de son bureau.

L'assemblée générale se termine à 11h30.